



Syndicat Mixte
pour le Sundgau

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL du 19 MARS 2012 à ALTKIRCH

En fonction : 126 Sous la présidence de M. René DANESI, Président du Syndicat Mixte pour le Sundgau, étaient présents :

Présents : 83 Communauté d'Altkirch : Messieurs Alphonse HARTMANN et Arsène SCHOENIG, Communauté de la Porte d'Alsace : Messieurs Gérard LANDEMAINE et Pierre SCHMITT, Communauté de la Vallée de Hundsbach : Messieurs René DANESI et René BAUMANN, Communauté du Canton de Hirsingue : Monsieur Christophe SENDELIN, Communauté Ill et Gersbach : Monsieur Patrick SCHINDLER, Communauté du Jura Alsacien : Messieurs Dominique DIRRIG et François COHENDET.

Messieurs Bertrand SCHORR (Altkirch – suppléant), Mathieu DITNER (Ammertzwiller), Antoine REICHLIN (Aspach), Madame Michelle MARCHETTI (Bellemagny – suppléante), Messieurs Joseph BALDINGER (Berentzwiller), Philippe SCHITTLY (Bernwiller), Adrien SCHOEFFEL (Bettlach), Laurent GUTZWILLER (Biederthal), Robert ZIPPER (Bisel), Madame Martine SCHALLER-LEBRAN (Bretten – suppléante), Messieurs André ANTZ (Buethwiller), Charles WEBER (Carspach), André THEVENOT (Chavannes sur l'étang), Dominique ROSENBLATT (Courtavon), Paul MUMBACH (Dannemarie), Roger BAUR (Diefmatten), Laurent MEYER (Durlinsdorf - suppléant), Frédéric FINCK (Durmenach - suppléant), Vincent BRUN (Eglingen), Emmanuel SCHACHERER (Elbach), Raymond MEYER (Emlingen), Laurent KRUST (Eteimbes – suppléant), Louis GROSS (Falkwiller), Daniel MUNCK (Ferrette), Clément LIBIS (Fislis), Hubert SCHERTZINGER (Franken), Claude GEIGER (Friesen), Gérard VONAU (Froeningen), Antoine WAECHTER (Fulleren), Philippe NEES (Gildwiller), Sylvain WELTIN (Grentzingen - suppléant), Henri LEIBENGUTH (Guevenatten – suppléant), Maurice WISS (Hausgauen), Madame Chantal TELLIER (Heidwiller - suppléante), Messieurs Michel DESSERICH (Heimersdorf), Armand REINHARD (Hirsingue), François EICHHOLTZER (Hirtzbach), Christian SUTTER (Illfurth - suppléant), Jean-Claude COLIN (Jettingen), André LEHMES (Koestlach), Jean-Paul GNAEDIG (Largitzen – suppléant), Madame Claudine MULLER (Liebsdorf), Messieurs Fernand ANTONY (Ligsdorf), Alain POINTET (Lucelle - suppléant), Francis HAGENBACH (Luemschwiller), Bertrand BIECHLIN (Manspach – suppléant), Pascal SOLDERMANN (Mertzen), Bernard ENDERLIN (Moernach), Madame Noémie FREYBURGER-BUTTET (Montreux-Jeune – suppléante), Messieurs André TRABOLD (Montreux-Vieux), Marc DANGEL (Mooslargue - suppléant), Fernand WIEDER (Muespach le haut), Christian LERDUNG (Oberdorf), Madame Suzanne WERMELINGER (Oberlarg – suppléante), Messieurs Henri KLEIBER (Obermorschwiller), François GISSINGER (Retzwiller), Christian REDERSTORFF (Riespach), Joseph ERBLAND (Saint-Ulrich), Mesdames Annie QUERTIER (Schwoben), Marie-Paule LEBUS (Seppois le bas - suppléante), Messieurs Daniel DELCOURT (Sondersdorf), Jean-Michel MONTEILLET (Spechbach-le-bas), Jean-Yves BIHR (Sternenberg), Jean-Jacques MATHIEU (Strueth), Madame Madeleine GOETZ (Tagsdorf – suppléante), Messieurs Guy STUTZMANN (Traubach le bas – suppléant), Christian-Aloyse FREYBURGER (Traubach le haut), Jean-Marc BEY (Ueberstrass), Jean-Pierre RUCKLIN (Vieux-Ferrette), Michel PFLIEGER (Walheim – suppléant), Hubert WOLF (Werentzhouse - suppléant), Jean-Marie FREUDENBERGER (Wittersdorf).

Suppléants accompagnant le délégué titulaire : Communauté du Jura Alsacien : Monsieur Jean-Marc METZ. Monsieur Jean-Luc ROTH (Bernwiller), Madame Danielle CORDIER (Biederthal), Monsieur Patrick MONA (Fislis), Madame Michelle SCHLURAFF (Heimersdorf), Messieurs Pierre HUBLER (Koestlach), Louis ALLEMANN (Sondersdorf).

Excusés : 43* Communauté de la Largue : Messieurs Francis DEMUTH et Paul SAHM, Communauté du Canton de Hirsingue : Monsieur Bernard LEY, Monsieur André BOHRER (Communauté Ill et Gersbach).

Messieurs Jean-Luc LAMERE (Altenach), Bernard BOLORONUS (Ballersdorf), Jean-Marie SCHNOEBELEN (Balschwiller), Gilbert SURGAND (Bettendorf), Maurice MISLIN (Bouxwiller), François ELSAESSER (Bréchaumont), François LITZLER (Feldbach), Denis NASS (Gommersdorf), Guy BACH (Hagenbach), Claude GENTZBITTEL (Hecken), Clément SCHNEBELEN (Heiwiller), Alain SCHMITT (Henflingen), Alex GASSER (Hindlingen), Michel WILLEMANN (Hochstatt), Philippe RUF (Hundsbach), Michel LERCH (Kiffis), Joseph GISSINGER (Levoncourt), Madame Agnès MULLER (Linsdorf), Messieurs Rémy HALM (Lutter), Didier THUET (Magny), Roland HALLER (Muespach), André SCHERRER (Oltingue), Jean-Rodolphe FRISCH (Pfetterhouse), Denis LEWEK (Romagny), Madame Caroline MUNCH (Roppentzwiller), Messieurs Jean-Pierre BUISSON (Ruederbach), Bernard IVAIN (Saint-Bernard), Joël WIES (Saint-Cosme), Patrick MERCIER (Seppois le haut), Paul STOFFEL (Spechbach-le-Haut), Christophe BAUMLE (Steinsoultz), François GUTZWILLER (Tagolsheim), Daniel BARNABE (Valdieu-Lutran), Henri HOFF (Waldighoffen), Madame Heidi RICHARD (Willer), Messieurs Grégory KUGLER (Winkel), Christophe WEBER (Wolfersdorf), Jean-Pierre LEY (Wolschwiller).

* Membres titulaires du Conseil Syndical non remplacés par leur suppléant.

Le Président ouvre la séance à 19h15.

Le SMS n'ayant pas pu obtenir de rendez-vous avec la Trésorerie d'Altkirch avant le jeudi 15 mars 2012, le Président tient à s'excuser auprès des membres du Conseil pour l'envoi tardif des documents de séance.

Point I. Adoption du compte rendu de la séance précédente

Le Compte-rendu de la séance précédente du 1^{er} Mars 2012 a été envoyé aux membres du Conseil le 13 Mars 2012.

Le Président demande au Conseil Syndical d'approuver le Compte Rendu de la séance du 1^{er} Mars 2012. Il précise que seules les personnes présentes au Conseil du 1^{er} Mars 2012 doivent signer l'exemplaire du Compte Rendu.

Le Compte Rendu est adopté à l'unanimité.

Point II. Bilan 2011

II.1. Adoption du Compte Administratif 2011

Vu la délibération en date du 1^{er} avril 2011, approuvant le budget primitif du Syndicat Mixte pour le Sundgau de l'exercice 2011 ;

Le Président expose que le document comptable se solde par **un excédent de 81 481,39 Euros.**

Les réalisations de l'exercice par section budgétaire sont les suivantes :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice 2011		Résultat de clôture de l'exercice 2011	
	DEFICIT	EXCEDENT	MANDAT EMIS	TITRES EMIS	DEFICIT	EXCEDENT
Section de Fonctionnement	/	61 264,01	571 149,37	661 045,16	0	151 159,8
Section d'Investissement	/	33 289,38	163 408,61	60 440,82	69 678,41	
TOTAUX	/	94 553,39	743 557,98	721 485,98	0	81 481,39

Les restes à réaliser se soldent par un **déficit de 28 071,06 Euros**.

Le Président explique ce déficit par le fonctionnement comptable des subventions. En effet, dans ces systèmes, il existe un décalage souvent important entre le moment où la dépense est effectuée et le moment où les subventions sont perçues.

Après imputation des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2012, le compte administratif affiche un **excédent de financement de 53 410,33**.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	661 045,16	60 440,82
Dépenses	571 149,37	163 408,61
Résultat brut de l'exercice 2011	89 895,79	- 102 967,79
Report 2010	61 264,01	33 289,38
Résultat net de l'exercice 2011	151 159,8	- 69 678,41
Reste à réaliser recettes		342 875,00
Reste à réaliser dépenses		370 946,06
Solde des restes à réaliser		- 28 071,06
Résultat net de clôture de l'exercice	151 159,8	- 97 749,47
Résultat cumulé	53 410,33	

L'état de la dette au 31 décembre 2011 est de zéro euro.

L'état du personnel au 31 décembre 2011 compte :

- ↳ 5 emplois non-titulaires : 2 Attachés, 1 Ingénieur, 1 Rédacteur Chef et 1 Conseiller Technique.
- ↳ 1 Rédacteur mis à disposition

Le Président ayant quitté la salle et le Conseil, siégeant sous la présidence de M. Alphonse HARTMANN, 1er Vice-Président, le Conseil Syndical après en avoir délibéré :

- **prend acte** du résultat de l'exercice 2011 qui est de **81 481,39 €** avant prise en compte des restes à réaliser ;
- **fixe** comme ci-dessus les résultats des différentes sections budgétaires ;
- **approuve** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen, et de déclarer toutes les opérations de l'Exercice 2011 définitivement closes et les crédits annulés.

- **reporte** sur le budget primitif 2012 les restes à réaliser suivants :

CHAPITRES BUDGETAIRES	DEPENSES
13 : Subventions d'investissement reçues (303 167,27 €)	370 946,06 €
20 : Immobilisations incorporelles (65 113 €)	
21 : Immobilisations corporelles (2 665,79 €)	
CHAPITRES BUDGETAIRES	RECETTES
13 : Subventions d'investissement reçues (342 875,00 €)	342 875,00 €

- **adopte à l'unanimité** le compte administratif 2011 dont le résultat après prise en compte du besoin de financement des restes à réaliser pour **28 071,06 €**, s'établit à (1 105 504,04 – 1 158 914,37 =) **53 410,33 €**.

II.2. Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2 D. 2343-1 à D2343-10 ;

Le Président informe le Conseil Syndical que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2011 a été réalisée par le Trésorier d'Altkirch pour le compte de gestion.

Ce compte de gestion de l'exercice 2011 est conforme au compte administratif 2011 du Syndicat Mixte pour le Sundgau.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du Trésorier ;

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

- **adopte à l'unanimité** le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2011 du Syndicat Mixte pour le Sundgau.

II.3. Rapport annuel sur la politique foncière du Syndicat

Le Président rappelle que ce point entre dans le contexte de l'article 11 de la loi du 8 février 1995 qui prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale, quel que soit le nombre des habitants des communes membres, doivent délibérer tous les ans sur les bilans de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles qui ont été effectuées en 2011. Le tableau des cessions effectuées est annexé au Compte Administratif.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

- **approuve à l'unanimité** le rapport annuel 2011 ci-dessous sur la politique foncière du Syndicat Mixte :

DÉSIGNATION	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	ORIGINE DE PROPRIETE	IDENTITE DU CEDANT	IDENTITE DU CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA CESSION	MONTANT
ACQUISITION et CESSION							
NÉANT							

II.4. Arrêté des opérations d'Investissement 2011

Le Président expose que l'arrêté des écritures des opérations d'investissement 2011 fait apparaître les résultats suivants :

Montant des dépenses d'Investissement	163 408,61 €	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :		163 408,61 €
Montant des recettes d'Investissement	60 440,82 €	
Report du résultat de l'exercice 2010	33 289,38 €	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :		93 730,20 €
RESULTAT NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :		- 69 678,41 €

De la comparaison des recettes et des dépenses, il résulte un déficit de **69 678,41 Euros**.

Les restes à réaliser reportés en 2012 sont les suivants :

Reste à réaliser dépenses	370 946,06
Reste à réaliser recettes	342 875,00

SOLDE DES RESTES A REALISER : - 28 071,06 Euros

Après imputation des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2012, la section investissement affiche un **déficit de financement de 97 749,47 Euros**.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

- **approuve** à l'unanimité, l'arrêté des opérations d'investissement 2011 présenté par le Président.

II.5. Affectation du résultat de Fonctionnement 2011

Le Président explique qu'en application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il y a lieu de délibérer pour affecter le résultat de fonctionnement de l'Exercice 2011.

Le Président propose d'affecter l'excédent comme défini ci-après :

FONCTIONNEMENT :

Excédent antérieur (2010)		61 264,01 Euros
Excédent de Fonctionnement de l'Exercice 2011	+	89 895,79 Euros

Excédent de Fonctionnement		151 159,80 Euros

INVESTISSEMENT :

Excédent antérieur (2010)		33 289,38 Euros
Déficit d'Investissement de l'Exercice 2011	-	102 967,79 Euros

Déficit d'Investissement (Pays)	-	69 678,41 Euros
Solde des Restes à Réaliser		- 28 071,06 Euros
Résultat net de clôture	=	- 97 749,47 Euros

AFFECTATION BUDGETAIRE :

Compte 1068 (investissement)	97 749,47 Euros
Compte 002 (fonctionnement)	53 410,33 Euros

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

- **approuve** à l'unanimité, d'affecter l'excédent du résultat de l'exercice 2011 comme défini ci-dessus.

Point III. : Budget Primitif 2012 et sa mise en œuvre

III.1. Répartition des charges d'administration à caractère général du SMS

Les charges d'administration à caractère général s'élèvent à **295 158,89 Euros** pour l'exercice 2012.

Le Président propose au Conseil syndical de répartir ces charges entre les trois fonctions Pays, Tourisme et SCOT de la façon suivante :

- En trois tiers pour les frais de nettoyage des locaux, les primes d'assurance et la maintenance.
- En cinquième pour les locations immobilières, les locations mobilières, les charges locatives et l'électricité.
(3/5 Pays, 1/5 Tourisme, 1/5 SCOT)
- En fonction des actions et missions pour les autres frais

Au final, la répartition est la suivante :

- Fonction 90 « Pays » : 245 117,89 euros
- Fonction 95 « Tourisme » : 22 201,00 euros
- Fonction 810 « SCOT » : 27 840,00 euros

soit au total : 295 158,89 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve cette proposition à l'unanimité.

III.2. Approbation des actions 2012

Le Président invite le Conseil Syndical à autoriser le lancement du programme d'actions 2012 comportant les missions, actions et subvention suivantes :

Section Pays :

- Mise en œuvre et animation de la nouvelle politique de développement des territoires de la Région Alsace
- Animation et gestion du programme Européen LEADER du GAL du SUNDGAU, du Plan Climat et de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce
- Actions LEADER : 58 000 €
 - Projet coopération autour de la filière viande :
 - Brochures sur la filière courte du Sundgau
 - Evaluation à mi-parcours du Programme LEADER
- Actions Plan Climat territorial : 52 000 €
 - Actions liées au Plan Climat
 - Evaluation du Plan Climat du Sundgau
 - Etude Energie Climat pour le SCOT du Sundgau
- Actions Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat 45 000 €
 - Etude de l'image commerciale
 - Stratégie de fidélisation de la clientèle commerciale du Sundgau
 - Attributions d'aides directes aux commerces et aux artisans du Sundgau

Section Tourisme :

- Subvention à l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau 183 660 €
- Audit de l'Office de Tourisme du Sundgau (Phases 2 et 3) 9 200 €
- Achat de la charte graphique touristique (Diffusion) 6 000 €
- Taxe de séjour (encaissement et reversement à l'OT) 25 000 €

Section SCOT :

- Elaboration du SCOT par le Cabinet SIAM et G2C 200 060,90 €
- Etude Foncière de la Chambre d'Agriculture 11 896,61 €
- Document d'Aménagement commercial 11 960,00 €
- Enquête publique et publicité légale 20 332,00 €
- Reprographie 40 664,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité,

- **d'approuver** le portage, le lancement et l'animation des programmes et actions 2012 et leur réalisation ;
- **d'autoriser** le Président à prendre et signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce programme d'actions
- **d'autoriser** le Président à signer les conventions à intervenir.

III.3. Ouverture d'une ligne de trésorerie

Dans sa séance du 5 décembre 2011, le Conseil Syndical a autorisé l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 150.000 euros et autorisé le Président à signer le contrat à intervenir, après mise en concurrence des établissements bancaires. La ligne de trésorerie permettra de préfinancer les aides à verser aux entreprises dans le cadre de l'OCM. 3 établissements bancaires ont été consultés : Crédit Agricole, Crédit Mutuel et Caisse d'Epargne.

2 établissements ont répondu à la consultation : Crédit Mutuel et Caisse d'Epargne

La proposition faite par le Crédit Mutuel Centre Est Europe, apparaît être la plus intéressante.

A la demande de l'établissement, le Président invite le Conseil Syndical à approuver les conditions suivantes :

Montant de l'Emprunt : 150 000 euros

Durée de l'ouverture de crédit : 1 an

Taux : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 1,20 point
L'Euribor moyen mensuel à 3 mois de février s'élève à 1,04924%

Fonctionnement : Autorisation de crédit en compte

Disponibilité et Remboursement des fonds : Au gré de la collectivité, dès signature du contrat

Commission d'engagement : 0,20% du montant autorisé, soit 300 Euros payables à la signature du contrat

Commission de non utilisation : 0,25% calculée sur le montant non utilisé et payable en même temps que les intérêts. Cette commission est perçue uniquement si le compte est débiteur au moins 1 jour dans la période.

Paiement des intérêts : Calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact / 360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil

Fonctionnement du compte : Pour un décaissement le jour J, la demande doit être reçue par le Service des Collectivités le jour J avant 10h45 (le jour J doit être ouvré)

La présente offre est valable 1 mois à compter du 14 mars 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité,

- **d'autoriser** l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 150.000,00 Euros (cent cinquante mille Euros) auprès du Crédit Mutuel Centre Est Europe destinée aux dépenses de la section investissement de l'OCM.
- **d'autoriser** le Président à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat.

III.4. Approbation du Budget Primitif

Le Président propose au Conseil Syndical d'arrêter le Budget primitif 2012, dont chaque délégué a reçu un exemplaire préalablement à la présente séance, comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	938 572,76	938 572,76
INVESTISSEMENT	1 168 548,89	1 168 548,89
TOTAL	2 107 121,65	2 107 121,65

Les dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- Charges à caractère général	295 158,89
- Charges de personnel	301 390,00
- Reversement Taxe de séjour	25 000,00
- Autres charges de gestion courante	221 610,00
- Charges financières	10 000,00
- Charges exceptionnelles	12 452,45
- Dépenses imprévues	30 000,00
- Dotation aux amortissements	42 961,42

Les recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- Excédent de fonctionnement reporté	53 410,33
- Taxe de séjour	25 000,00
- Participation des communes	55 000,00
- Participation des communautés	351 377,11
- Subventions	453 785,32

Les dépenses d'investissements sont les suivantes :

- Etudes SCOT	219 800,40
- Subventions d'investissement	358 250,00
- Titre 2011 transféré vers un autre compte	145 082,73
- Immobilisations corporelles	4 791,29
- Restes à réaliser	370 946,06
- Déficit à reporter	69 678,41

Les recettes d'investissement sont les suivantes :

- Subventions	539 880,27
- Titre 2011 transféré vers un autre compte	145 082,73
- Excédents de fonctionnement capitalisés	97 749,47
- Dotation aux amortissements	42 961,42
- Restes à réaliser	342 875,00

L'état prévisionnel de la dette en fin d'exercice 2012 restera de zéro.

La subvention versée par le Syndicat est la suivante :

Office de Tourisme intercommunautaire du Sundgau : 183 660.00 Euros.

Le président propose au Conseil Syndical de répartir les dépenses et les recettes par fonction de la façon suivante :

a) *Fonction 90 « Pays »*

Section de fonctionnement :	Dépenses : 557 503,31 €	Recettes : 569 194,76 €
Section d'Investissement :	Dépenses : 873 635,49 €	Recettes : 771 087,70 €

b) *Fonction 95 « Tourisme »*

Section de fonctionnement : Dépenses : 269 378,00 € Recettes : 269 378,00 €

c) *Fonction 810 « SCOT »*

Section de fonctionnement : Dépenses : 111 691,45 € Recettes : 100 000,00 €
Section d'Investissement : Dépenses : 294 913,40 € Recettes : 299 711,72 €

Après en avoir délibéré :

- **les délégués des Communautés des Communes** approuvent à l'unanimité la répartition des dépenses et des recettes de la fonction 90 « Pays » et de la Fonction 95 « Tourisme »
- **les délégués des Communes** approuvent à l'unanimité la répartition des dépenses et des recettes de la fonction 81 « SCOT »
- **le Conseil Syndical approuve** à l'unanimité le Budget Primitif 2012
 - au niveau du Chapitre pour la section de Fonctionnement
 - au niveau du Chapitre pour la section d'Investissement

V. Questions diverses et communications

Le Président informe les membres du Conseil qu'il a envoyé un courrier aux Présidents des 8 Communautés de Communes le 12 mars dernier en vue d'organiser une première réunion de discussion sur les équipements structurants du Sundgau.

Plus personne ne demandant la parole, le Président remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation et clôt la séance à 20h15.

Le Président



René DANESI

Le présent procès-verbal est envoyé par courriel aux 112 communes et 8 communautés de communes du SMS.